

Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS.21
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840
Télécopieur : 450-975-5027
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste : 4080
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888
Télécopieur : 450-975-0615
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

@syndicatAPTSLaval
www.aptsq.com/Laval

Un petit rappel

→ **Montant forfaitaire : titre d'emploi physiothérapeute, et membres APTS œuvrant en imagerie médicale et dans les laboratoires médicaux**
Vous auriez dû recevoir le 2 novembre dernier le montant forfaitaire en lien avec les ententes signées avec le gouvernement en juillet 2022. Le montant devrait être versé sur un relevé de paie distinct avec le code "reconnaissance cat 4".
Si vous constatez des erreurs ou si vous ne l'avez pas reçu veuillez nous contacter rapidement au laval@aptsq.com

À LA UNE

LES 12 JOURS D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Saviez-vous que votre employeur est tenu de prendre des mesures de protection lorsqu'il sait, ou devrait raisonnablement savoir, qu'un-e travailleur-euse est exposé-e sur son lieu de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale, ou à caractère sexuel.

Il ne peut prétendre que cela relève du domaine privé, ou qu'il ne peut agir, parce que cette obligation est inscrite dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).
Le rôle de l'employeur inclut entre autres :

- Identifier et analyser les risques, notamment au sein du programme de prévention,
- Adopter une politique, en informer le personnel et le former à ce sujet,
- Agir avec respect, confidentialité et diligence, mais sans forcer un dévoilement,
- Sécuriser le milieu de travail (aménagement du poste, de l'horaire et d'autres conditions de travail).

Vous désirez en apprendre plus, consulter la brochure :
https://drive.google.com/file/d/1jUOhNDAG3YiICG3_JTciBE6fHfHSuvpv/view

Participez au concours et courez la chance de gagner un exemplaire du livre Le Monstre d'Ingrid Falaise ou Le consentement de Vanessa Springora. Écrivez-nous un des rôles de l'employeur au laval@aptsq.com. Tirage le 6 décembre 2022.

ÉVÉNEMENTS

Kiosque d'informations sur la négociation nationale

Date	Site	Heure
7 décembre	Cité de la santé	AM : entrée des employés Midi : cafétéria
13 décembre	308 Cartier 304 Cartier	7h00 à 10h00 : entrée Midi à 13h00 : cafétéria du 308
14 décembre	NDL : devant l'ascenseur	11h00 à 13h00

COMITÉ LOCAL MOBILISATION

Attention nous sommes à la recherche d'une personne déléguée locale à la mobilisation.

Vous devriez avoir reçu un courriel avec les informations sur les rôles et responsabilités de cette personne, le formulaire de mise en candidature et les informations sur les modalités d'élection pour élire cette personne déléguée.

Les informations se trouvent également sur notre page Facebook.

Vous avez jusqu'au 8 décembre 2022 pour envoyer vos formulaires de mise en candidature.

Les élections auront lieu virtuellement du 10 au 13 décembre 2022.

Surveillez vos courriels

NOS PROFESSIONS



Nous profitons de la journée du 1er décembre pour souligner l'excellent travail des

37 aides social-e-s,
3 agent-e-s d'intégration,
1 responsable d'unité de vie ou de réadaptation

qui travaillent au CISSS de Laval.

SAVIEZ-VOUS QUE ... SPÉCIAL NÉGO NATIONALE

Primes de soir et cie

Augmenter la prime de soir et de fin de semaine à 8 % et la prime de nuit à :

- 12 % pour la personne salariée ayant entre 0 et moins de 5 ans d'ancienneté;
- 14 % pour la personne salariée ayant entre 5 et moins de 10 ans d'ancienneté;
- 16 % pour la personne salariée ayant 10 ans et plus d'ancienneté.

Service de garde

Qu'une personne salariée en disponibilité ou effectuant un service de garde à partir du domicile puisse bénéficier des mêmes modalités que lors d'un rappel de l'intérieur.

Service de garde

Augmenter la prime d'une heure à deux heures à taux simple pour les personnes salariées en disponibilité ou effectuant un service de garde, et ce, sans égard aux lieux où la personne effectue sa garde.

Votre équipe locale :

